

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
UNITE – EGALITE – PAIX

RAPPORT

**REVUE SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS
POUR LES PAYS LES MOINS AVANCES**



JANVIER 2006

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE

- I. LES REALISATIONS PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS DE 2001**

- II. LES CONTRAINTES ET LES DIFFICULTES RENCONTREES**

- III. LES PERSPECTIVES POUR L'HORIZON 2010-2015**

PRESENTATION GENERALE

A l'instar de nombreux PMA (Pays les Moins Avancés), la République de Djibouti a présenté son Programme d'Actions pour la décennie 2001-2010 dans le cadre de la IIIème Conférence des Nations Unies sur les PMA qui s'est tenue à Bruxelles, en Mai 2001.

L'élaboration en 2001 de ce Programme d'Actions a reflété des signes novateurs tant dans son contenu que dans sa préparation. Dans son contenu, le Programme décennal a mis l'accent sur la lutte contre la pauvreté se conformant aux Objectifs du Millénaire (ODM) auxquels la République de Djibouti a souscrit par la voix de son Président nouvellement élu en avril 1999, S.E. M. ISMAIL OMAR GUELLEH, en septembre 2000 lors du Sommet du Millénaire à New York. Face à la situation alarmante de la pauvreté dans le monde, et dans les PMA en particulier, l'objectif de réduction de la pauvreté constitue en effet la pierre angulaire de toute action en faveur du développement.

Quant à la démarche qui a présidé à la préparation du Programme d'actions, les autorités djiboutiennes ont tenu à donner au processus un caractère participatif en associant aux travaux les représentants de l'administration publique, du secteur privé, des bailleurs de fonds et de la société civile. Cette démarche participative a véritablement inspiré par la suite les travaux qui ont conduit à l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (rapport intérimaire en 2001 et rapport final en juin 2004).

Fortes des engagements des Objectifs du Millénaire et de la Déclaration de Bruxelles de Mai 2001, les autorités djiboutiennes n'ont ménagé aucun effort pour lancer un vaste et ambitieux chantier de réformes axées autour de la valorisation des ressources humaines et de la bonne gouvernance avec l'appui des partenaires extérieurs et des institutions de Bretton Woods.

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) élaboré par le gouvernement a fixé comme principal objectif de créer une dynamique de croissance et d'accumulation du capital humain qui réduise durablement la pauvreté et le chômage. Il repose sur une vision de long terme qui vise à exploiter les atouts stratégiques du pays, sa localisation géographique et son port, et à développer ses ressources humaines pour améliorer de façon radicale la compétitivité de l'économie et lui assurer une insertion bénéfique dans l'économie mondiale.

Tirant les leçons des erreurs du passé, le gouvernement a également mis l'accent sur le suivi et l'évaluation périodique des programmes malgré les contraintes liées à la disponibilité des indicateurs statistiques fiables.

Le Programme d'Actions de Bruxelles en bref

ENGAGEMENTS
Engagement 1 : Axer le développement autour de l'Homme
Engagement 2 : Bonne gouvernance aux niveaux national et international
Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles
Engagement 4 : Mettre en place les capacités institutionnelles pour que les PMA bénéficient de la mondialisation
Engagement 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement mondial
Engagement 6 : Réduire les vulnérabilités et protéger l'environnement
Engagement 7 : Mobiliser les ressources financières

PROFIL DU PAYS

La République de Djibouti est située à l'entrée sud de la Mer Rouge et bénéficie d'une position géostratégique privilégiée au carrefour des principales routes maritimes internationales. D'une superficie de 23 000 km², ce pays partage ses frontières terrestres avec la Somalie au sud-est, l'Ethiopie au sud-ouest et à l'ouest, et l'Erythrée au nord-ouest.

Le pays est très faiblement pourvu en ressources naturelles hormis quelques rares ressources minérales comme le sel, le calcaire, le gypse ou la perlite. La facilité d'accès à des eaux relativement riches en ressources halieutiques constitue un des atouts pour le développement économique du pays.

La démographie et le développement humain

La population djiboutienne est estimée à 500 000 habitants. Le taux d'accroissement démographique naturel de 3% situe Djibouti parmi les pays à croissance démographique élevée mais le pays a aussi un accroissement migratoire de l'ordre de 3% par an. Les femmes forment un peu plus de la majorité de la population sédentaire et comptent pour environ 1/3 de la population active.

Les flux migratoires de cette dernière décade dus à l'entrée d'une population importante de réfugiés des pays limitrophes et aux migrations internes suite aux conflits et à la sécheresse font que le profil démographique du pays a subi des changements importants qui n'ont pas encore été saisis par un recensement plus récent. Les approximations sur la population mettent en relief un des problèmes critiques de la planification du développement économique et social du pays, à savoir l'insuffisance de données à jour et fiables. Ces flux migratoires incontrôlés génèrent des changements significatifs du profil démographique et engendrent des demandes supplémentaires très importantes sur les infrastructures physiques et sociales disponibles. Conscientes de ces enjeux, les autorités politiques ont pris la décision officielle de réaliser un recensement général de la population vers la fin 2006.

La répartition spatiale de la population djiboutienne est atypique sur le continent africain : plus de 70% de la population totale vit dans la capitale, Djibouti, faisant de celle-ci une Cité-Etat. Les ethnies majoritaires à Djibouti sont les Afars et les Somalis ; on trouve aussi une importante communauté arabe d'origine yéménite. Les langues officielles sont le Français et l'Arabe.

Avec la loi sur la décentralisation, le pays est divisé en cinq régions autonomes (Ali Sabieh, Arta, Dikhil, Obock, Tadjourah). Le district de Djibouti, avec un statut particulier est étendu sur 600 km² et abrite en son sein la capitale, Djibouti-ville, découpée en trois communes. Les prochaines élections régionales prévues pour mars 2006 désigneront les nouveaux conseils régionaux.

L'organisation politique actuelle de Djibouti résulte de la constitution adoptée par référendum le 4 septembre 1992. Le Président de la République est élu au suffrage universel et cumule à la fois les fonctions de Chef de l'Etat et de Chef du gouvernement. Il nomme le Premier Ministre qui, outre ses propres prérogatives, coordonne les activités des différents ministères. L'Assemblée Nationale dont les membres sont élus au suffrage universel contrôle le dispositif législatif.

Les indicateurs sociaux de Djibouti le classent au 157e rang parmi 174 pays sur l'indice du développement humain du PNUD. Malgré des progrès réalisés récemment en matière d'élargissement de l'accès au système d'éducation, Djibouti n'est toujours pas en mesure d'atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Le taux d'analphabétisme est extrêmement élevé, particulièrement pour les femmes (85%). Environ 50% des enfants ne fréquentent toujours pas l'école, et plus de 20 pour cent des enfants scolarisés ne terminent pas les six années du primaire et de la loi d'orientation, des progrès notables ont été enregistrés au niveau de tous les ordres d'enseignement, grâce à la mobilisation de ressources extérieures et intérieures accrues pour le financement des infrastructures, l'acquisition d'équipements et le recrutement des enseignants.

Le cadre économique

La République de Djibouti est très peu industrialisée. La structure économique est essentiellement basée sur les services qui représentent 88,9% du PNB. Le secteur primaire représente 2,6% et le secteur secondaire représente 8,5%.

L'économie de Djibouti est passée par une crise structurelle qui se reflète à travers une croissance faible du PIB en valeur réelle au cours de la dernière décennie. La République de Djibouti s'est engagée, pour la première fois, dans un programme d'assainissement budgétaire avec l'Accord Stand-by conclu en avril 1996 qui s'est poursuivi avec la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), d'octobre 1999 à décembre 2002. Puis, à partir de juillet 2004, les autorités djiboutiennes ont mis en place un programme intérimaire de réformes économiques sur la période 2004-2005 appuyé par un programme de référence du FMI (Staff Monitored Programme, SMP) dont l'objectif est d'achever des réformes soutenues par la première Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) et d'établir de bons antécédents de politique économique en vue de la conclusion d'une seconde FRPC en 2006.

Sur le plan économique, les résultats de 2001 et de 2002 sont encourageants : la croissance s'est élevée à 2,6% en 2002 contre 1,9% en 2001 et +0,7% en 2000 et le taux d'inflation est passé de 2,4% en 2000 à 1,4% en 2001 et 0,6% en 2002. L'élan de reprise amorcé au cours de la période 2000-2003 s'est ralenti en 2004 suite à des chocs exogènes subis par l'économie djiboutienne. L'appréciation de l'Euro vis-à-vis du dollar auquel le Franc Djibouti est rattaché et la flambée du prix des

produits pétroliers ont provoqué un renchérissement des prix à la consommation et une contraction de la demande intérieure. La combinaison de ces différents facteurs s'est traduite par une croissance réelle du PIB de 3% en 2004, plus faible qu'en 2003 (3,5%). Globalement, la croissance réelle du PIB de 2,3% en moyenne annuelle au cours de la période 2000-2004 a été insuffisante pour permettre une amélioration des revenus au vu de l'accroissement annuel de la population estimé à 2,6% par an. L'apport de ressources extérieures dans le cadre de la coopération militaire a cependant contribué à maintenir le déficit budgétaire (base ordonnancement et dons compris) à 2,1% du PIB au cours de la période 2004-2005.

Cependant, si les objectifs de la stabilisation macroéconomique ont été réalisés, les résultats obtenus restent très insuffisants devant le besoin absolu de réduire l'ampleur de la pauvreté qui atteint 45.2% de la population. Parallèlement, le taux de chômage atteint près de 60% de la population active, en forte augmentation par rapport à son niveau de 1996 (44%) selon les chiffres de l'EDAM-2.

II. LES REALISATIONS PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS

S'inspirant de la Déclaration du Millénaire, le Plan d'Actions de Bruxelles contient sept engagements devant conduire les PMA à sortir du cycle vicieux de la pauvreté et à s'engager sur la voie d'un développement économique durable. Il s'agit donc d'évaluer les progrès réalisés par les autorités djiboutiennes par rapport à ces engagements tout en faisant état également des contraintes et difficultés.

ENGAGEMENT 1 : AXER LE DEVELOPPEMENT AUTOUR DE L'HOMME

La pauvreté à Djibouti, par son ampleur et sa profondeur, constitue un véritable défi de développement, qui souligne l'importance cruciale de mettre en œuvre de façon soutenue les politiques et les réformes qui permettent de créer les conditions d'une croissance économique forte et équitable et de réduire durablement le chômage. Le CSLP approuvé en juin 2004 par les institutions de Bretton Woods et élaboré selon une démarche participative répond à cet enjeu et constitue le programme national par lequel le Gouvernement a l'intention de relever ce défi. L'objectif fondamental est de créer une dynamique de croissance et d'accumulation du capital humain qui réduise durablement la pauvreté et le chômage et améliore les conditions de vie de l'ensemble des citoyens. Il repose sur une vision de long terme qui vise à exploiter les atouts stratégiques du pays, sa localisation géographique et son port, et à développer ses ressources humaines pour améliorer de façon radicale la compétitivité de l'économie, et lui assurer une insertion bénéfique dans l'économie mondiale.

Les actions mises en œuvre à ce jour ont été financées sur les ressources du budget national et des financements extérieurs acquis avant l'adoption du CSLP. Peu de nouveaux financements extérieurs ont pu être mobilisés à cause du retard dans la conclusion d'une seconde FRPC avec le FMI qui conditionne les engagements financiers de la plupart des partenaires au développement. Toutefois, la dernière Réunion des Bailleurs de Fonds Arabes qui s'est tenue à Djibouti en novembre 2005 a permis de mobiliser environ 345 Millions \$US pour le financement de différents projets d'investissement sectoriels s'inscrivant dans la stratégie de lutte contre la pauvreté.

ENGAGEMENT 2 : BONNE GOUVERNANCE AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL

Au niveau politique, le déroulement dans la transparence des élections présidentielles d'avril 2005 qui ont vu la réélection du Président ISMAIL OMAR GUELLEH témoigne de la consolidation des institutions démocratiques et de l'appropriation du processus démocratique par les djiboutiens. Les prochaines élections régionales seront un nouveau test de cette consolidation.

La justice

Les dysfonctionnements du système juridique et judiciaire ont été mis en exergue par les Etats Généraux de la Justice tenus en 2002. Le plan d'action adopté à la suite des Etats-Généraux s'est déjà traduit par la mise en œuvre de plusieurs actions, notamment la séparation de la chancellerie du Palais, la réforme du statut de la magistrature qui détermine les conditions de recrutement et le déroulement de la carrière de magistrats et garantit leur indépendance, la réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM). Ainsi, le Gouvernement a promulgué la Loi portant Statut de la Magistrature et pris les Décrets d'application subséquents. Ce nouveau Statut (dérogatoire du Statut Général des Fonctionnaires) établit une hiérarchie claire entre les différents magistrats du Parquet et du Siège et améliore leurs traitements. C'est ainsi que les magistrats ont aujourd'hui les salaires les plus élevés de l'Administration. Cet effort particulier est destiné à prévenir les tentations de corruption des magistrats en mettant ces derniers à l'abri du besoin. Un autre objectif poursuivi par cette mesure vise à attirer dans ce corps les meilleurs professionnels du droit ainsi que les jeunes juristes. En effet, la magistrature djiboutienne souffre d'une insuffisance notoire de juges tant en quantité qu'en qualité.

Participation de la société civile : Avec la consolidation du processus de démocratisation, le Gouvernement a intégré de plus en plus dans sa démarche vers les populations la dynamique des Organisations de la Société Civile (OSC). L'Etat a développé plusieurs initiatives visant une participation plus active des OSC dans les choix de stratégies et prises de décisions.

L'exemple le plus significatif a été en 2002 l'organisation du Séminaire de réflexion sur l'action gouvernementale qui a réuni les représentants de la société civile, du secteur privé, du secteur public et de différents groupements à caractère associatif ou professionnel. Ce Séminaire a permis à la population d'évaluer les actions du gouvernement à mi-parcours du premier mandat présidentiel et de faire part de ses propositions sur les voies et moyens de trouver des solutions aux différents problèmes auxquels ils sont confrontés. Cette démarche qui constituait une première à Djibouti illustre la prise de conscience au plus haut niveau de l'importance de l'approche participative et de la transparence dans la gestion des affaires de l'Etat.

Décentralisation : La décentralisation, à Djibouti, a vu le jour au lendemain des Accords de paix de 2001 en réponse aux causes profondes du conflit civil qu'avait connu le pays dans les années 90. Dans le souci de la préservation de l'unité nationale et de la paix, le Gouvernement a introduit la loi du 7 juillet 2002 portant Décentralisation et Statut des Régions. Les premières élections régionales sont prévues pour mars 2006, constituant un premier pas vers la mise en place de collectivités décentralisées.

Lutte contre la corruption : La lutte contre la corruption à Djibouti figure au rang des priorités des autorités djiboutiennes avec la mise en place d'institutions appropriées. La Chambre des Comptes et Discipline Budgétaire (CCDB) et l'Inspection Générale de l'Etat (IGE), créées en 2001, sont les deux structures d'Etat les plus directement impliqués dans la lutte contre la corruption. L'opérationnalisation de la CCDB, initiée depuis le début de l'année 2001 avec l'appui de la BAD et de l'ACBF, a permis un renforcement du dispositif de contrôle juridictionnel des comptes publics. L'objectif visé est d'accroître la transparence dans la gestion des deniers publics grâce à l'effectivité des contrôles juridictionnels à posteriori sur les comptes des comptables publics, des ordonnateurs et des administrateurs de crédits. L'IGE, une autre institution du gouvernement, est conçue pour compléter le travail de la CCDB en assurant d'une efficience dans l'allocation des ressources humaines et matérielles dans le secteur public.

Gouvernance internationale et lutte contre le terrorisme

Djibouti continue de jouer un rôle de premier plan dans le contexte géopolitique régional. Les effets des événements du 11 Septembre 2001 et de la lutte contre le terrorisme mondial, puis l'intervention en Irak font que, outre la France dont la présence militaire est ancienne, les Etats Unis d'Amérique et l'Allemagne y font stationner des troupes ; ceci constitue une source d'activité et de ressources additionnelles non négligeables pour l'économie. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour mener la lutte sur le plan financier avec l'adoption en 2003 de la loi contre le blanchiment d'argent.

ENGAGEMENT 3 : RENFORCER LES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES

EDUCATION

Suite aux Etats généraux de l'éducation, en décembre 1999, qui a réuni tous les éléments de la société civile et les décideurs intéressés par les questions pédagogiques, le gouvernement a adopté une nouvelle stratégie intitulée « Schéma directeur de l'éducation nationale » 2000-2010 et un plan d'action à moyen terme couvrant la période 2000-2005. La communauté internationale s'est également engagée à assurer un appui financier à la mise en œuvre des réformes de l'Education. Cinq ans après le lancement de la réforme du système éducatif, des progrès assez substantiels ont été accomplis tant au niveau de l'amélioration de l'accès, des moyens humains et financiers qu'au niveau de la qualité de l'enseignement.

On observe que la scolarisation dans le primaire a progressé rapidement au cours des cinq dernières années. Le taux brut de scolarisation, évalué à 42,7% en 2001/02 et 52% en 2004/2005 contre 30% en 1999/00, reflète les efforts importants réalisés en matière de construction de salles de classes et de recrutement d'enseignants depuis l'adoption du programme décennal de l'éducation en 2000. La scolarisation progresse dans toutes les régions du pays bien que faible au niveau des quatre districts de l'intérieur où le taux brut de scolarisation varie entre 20,6% et 30,5%. Il apparaît aussi, que de profondes disparités d'accès à l'éducation primaire existent entre le milieu urbain (52,9%), et le milieu rural (12,4%).

Par ailleurs, la forte priorité accordée au secteur se reflète dans la hausse continue de la part de l'éducation dans le budget de fonctionnement de l'Etat, qui est ainsi passé de 10,8% en 1996 à 21,3% en 2004 et 25% en 2005.

SANTE

Le développement du secteur de la santé est l'une des principales priorités du gouvernement. Pour corriger les divers dysfonctionnements liés aux ruptures en médicaments et aux contraintes internes du système de santé axé sur les soins curatifs dont profitent peu les pauvres, le gouvernement a adopté en 2002 le Plan National du développement sanitaire 2002-2011 qui définit les grands axes de la réforme de santé.

L'objectif principal du plan décennal de santé est d'accroître significativement l'accès à la santé, notamment pour les populations pauvres et d'améliorer la qualité des soins et l'équité du système. La stratégie repose sur quatre axes : (i) la réforme du cadre institutionnel ; (ii) l'amélioration de la couverture sanitaire globale et de l'accès des pauvres à la santé ; (iii) la décentralisation et le renforcement de la participation des communautés à la gestion du système ; (iv) la mise en place d'un mécanisme viable de financement de la santé.

En février 2002, le Gouvernement de Djibouti, en collaboration avec la Banque Mondiale, a organisé une table ronde des bailleurs pour essayer de mobiliser les ressources nécessaires au financement de son programme de développement du secteur sanitaire. Les résultats de cette importante rencontre ont été concluants, de nombreux bailleurs ont manifesté leur intérêt à participer au financement du PNDS. Les partenaires intervenant dans le secteur de la santé ont décidé de coordonner leurs actions afin d'éviter les éventuels chevauchement ; ce qui aura pour conséquence d'augmenter l'efficacité de l'aide en direction du secteur de la santé. Ce groupe est présidé par l'OMS et le secrétariat est assuré par l'USAID, les autres bailleurs en sont membres.

Djibouti est classé par l'OMS dans la catégorie des pays faisant face à une épidémie généralisée du VIH/SIDA. En 2002, 2,9% de la population djiboutienne était touchée par le virus du SIDA, soit un total d'environ 20.000 personnes atteintes. Regroupant 90% des cas, la capitale semble bien plus concernée que les districts de l'intérieur.

Le lancement officiel du Programme Gouvernemental de Lutte contre le Sida le 17 septembre 2003 basé sur un plan quinquennal (2003-2007) est le signe témoin de la prise de conscience de la sphère politique djiboutienne. Djibouti vient d'initier des programmes novateurs de prise en charge globale des malades et prévoit l'accès des antirétroviraux à des tarifs modiques. Par ailleurs, un fonds de solidarité de 100 millions FD vient également d'être mis en place pour venir en aide aux orphelins du SIDA et vient témoigner de l'attention particulière que les dirigeants djiboutiens portent aux conséquences sociales et familiales inhérentes à cette maladie.

PARITÉ HOMME-FEMME

Stimulée par un élan politique fort au cours des cinq dernières années pour promouvoir la parité homme-femme, la participation des femmes à la vie économique a connu des progrès importants. La prise en compte de la problématique genre s'est traduite suite à la création en 1999 d'un Ministère chargé de la promotion de la Femme, avec pour mandat d'oeuvrer en faveur de l'intégration de la femme dans le développement par des mesures politiques et légales visant à améliorer la participation de la femme au développement politique et économique et sociale. C'est notamment : (i) l'adoption en 2002 de la stratégie nationale d'intégration de la femme au développement axée sur la santé, l'éducation, l'emploi et la prise de décision ; (ii) les programmes d'alphabétisation des adultes ciblant particulièrement les femmes et l'adoption d'un Cadre d'Action pour la Promotion de l'Education des Filles (CAPEF) en 2004 ; (iii) l'adoption de la loi sur le système de quota d'au moins 10% de femmes dans les fonctions électives et administratives qui renforce l'augmentation des responsabilités des femmes aux postes de décisions.

ENGAGEMENT 4 : METTRE EN PLACE LES CAPACITES DE PRODUCTION NECESSAIRES POUR QUE LES PMA BENEFICIENT DE LA MONDIALISATION

Pour faire face aux problèmes de capacités techniques, une étude a été entreprise en 2004 sur le Cadre Intégré du Commerce. Cette Etude Diagnostique d'Intégration par le Commerce (EDIC) identifie les contraintes macroéconomiques de Djibouti et les besoins d'amélioration rapide de la compétitivité globale. La faible croissance n'est pas indépendante de l'étroitesse du secteur privé, de l'incapacité structurelle de l'économie à élever un taux d'investissement brut qui a progressé dans les six dernières années. L'un et l'autre, l'investissement et la qualité du système éducatif, conditionnent la compétitivité de l'économie. Il faut donc s'interroger sur l'origine des phénomènes bloquants en mettant l'accent sur le coût des facteurs de production (électricité, main d'œuvre...) et la défaillance de certaines institutions en matière de promotion du commerce international.

L'adoption d'un nouveau code du travail prônant une libéralisation du marché du travail, les mesures prises pour débureaucratiser les démarches d'établissement des investisseurs privés avec l'Autorité de la zone franche, l'agence de promotion des investissements (ANPI) et les investissements en cours pour rechercher des solutions alternatives à l'énergie thermique tributaire du coût international du pétrole (projet pilote d'énergie éolienne à Arta avec le financement de la Banque mondiale, interconnexion électrique avec l'Ethiopie sur financement de la BAD) sont toutes des actions visant à créer un environnement propice au développement du secteur privé et à renforcer la compétitivité économique.

ENGAGEMENT 5 : RENFORCER LE ROLE DU COMMERCE DANS LE DEVELOPPEMENT

Conscient de ses atouts dans le domaine du commerce et du rôle non négligeable du commerce comme instrument d'insertion dans l'économie mondiale, le Gouvernement de Djibouti a axé sa politique autour des institutions d'intégration régionale et de promotion du commerce mondial. Ainsi, il a participé en 2000 à la mise en œuvre de la future Union douanière du COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa) et a prévu d'adopter le tarif extérieur (TEC) de cette institution d'intégration régionale. Djibouti est également membre fondateur de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Par ailleurs, l'éligibilité en 2000 au dispositif américain relatif à la loi sur la Croissance et les Opportunités en Afrique (AGOA) peut également concourir à ce dynamisme du commerce extérieur. Enfin, Djibouti est signataire des accords de Cotonou avec l'Union Européenne et prend part aux Accords de Partenariat Economique (APE).

ENGAGEMENT 6 : REDUIRE LA VULNERABILITE ET PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

Dans le domaine du développement à la base, les investissements réalisés ont permis la construction de voiries et d'équipements collectifs, la réfection des rocadés urbaines, le renforcement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales et la construction de logements sociaux dans les quartiers défavorisés. L'implication des bénéficiaires et usagers a été une condition essentielle pour le maintien en bon état des infrastructures nouvellement construites. La réhabilitation du corridor Djibouti-Addis Abeba a permis d'amorcer le projet de corridor international visant à assurer une meilleure insertion de Djibouti dans la région et à réduire les coûts de transport et à désenclaver les villes de l'intérieures.

Les problèmes environnementaux de Djibouti sont imputables à la forte urbanisation du pays et aux contraintes naturelles du pays marquées par une forte aridité et la salinité des nappes souterraines. Les principaux centres urbains du pays, notamment Djibouti-ville, connaissent une expansion rapide de zones d'habitats précaires dont l'installation n'a pas été planifiée dans lesquelles l'accès aux infrastructures de base demeure très insuffisant. L'insalubrité engendre une détérioration du cadre de vie notamment en milieu urbain, source de nuisance pour la santé des populations.

La pression exercée par l'activité portuaire sur la bande littorale se fait ressentir notamment sous forme de pollution par les hydrocarbures et constitue également un enjeu environnemental majeur à Djibouti. Une collaboration étroite devra être menée avec l'Organisation régionale pour la préservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA) en vue de renforcer les dispositions pour la protection de l'écosystème marin.

ENGAGEMENT 7 : MOBILISER DES RESSOURCES FINANCIERES

La coordination de l'aide au sein du Gouvernement incombe au Ministère de l'Économie et des Finances et au Ministère des Affaires Etrangères. La collaboration entre ces deux départements nécessite d'être renforcée dans la perspective d'un meilleur suivi et coordination des financements en appui aux stratégies de réduction de la pauvreté.

Djibouti est confronté à des risques exogènes principalement de deux natures : la forte dépendance du pays vis-à-vis de l'aide extérieure et l'envolée du cours des produits pétroliers. En effet, le budget de l'Etat est financé à hauteur de 33% par l'aide publique au développement et les concours financiers au titre de la coopération militaire. Le pays risque de faire face à de sérieuses difficultés financières si l'aide extérieure s'amenuise ou si les pays occidentaux devaient procéder à une restructuration de leur présence militaire dans le pays.

Les investissements directs étrangers dont le pays bénéficie, surtout de l'Emirat de Dubaï, devraient aider à réduire la vulnérabilité financière du pays au vu du fait qu'ils contribuent à élargir la base productive et qu'ils ne sont pas générateurs d'endettement. Il est également à craindre que l'envolée du cours des produits pétroliers puisse à terme entraîner des déficits de la balance des paiements et une diminution des réserves de change du pays. La valorisation du potentiel géothermique et éolien dont dispose le pays pourrait contribuer à atténuer ces risques.

Le financement des projets d'investissement (principalement sur prêts) sur ressources extérieures contribue également à alourdir le poids de la dette sur nos maigres ressources. Ainsi, le ratio stock de la dette/PIB est de 62% en 2004 et dans une économie extravertie telle que la notre où plus du tiers du revenu national provient de l'extérieur et les exportations sont insignifiantes faute de ressources locales ce taux ne laisse pas indifférentes les autorités djiboutiennes.

II. LES CONTRAINTES ET LES DIFFICULTES

Pour atteindre les ODM à l'horizon 2015, des efforts soutenus devraient être engagés pour accroître l'accès à l'éducation, aux services de santé de base, prévenir les maladies parasitaires grâce à de meilleurs systèmes d'assainissement et accroître les opportunités d'emploi. A ce titre, le CSLP constitue un cadre approprié pour réduire la pauvreté de par les mesures envisagées visant à améliorer la compétitivité et stimuler la croissance économique. Le défi sera de mettre en place les politiques publiques très ciblées favorisant une meilleure redistribution des revenus. L'éducation constitue à cet égard le levier par lequel des franges plus importantes de la population peuvent participer aux activités productives à condition que la qualité de l'enseignement et les connaissances et compétences acquises correspondent à la demande du marché. Le développement du capital humain devrait également être soutenu par le renforcement de la couverture sanitaire et l'accès à des infrastructures de base comme l'assainissement devant limiter la propagation des maladies transmissibles.

Cependant, pour accélérer la réalisation des ODM et réduire la pauvreté, l'économie devrait cependant croître à un rythme d'au moins 6% par an. Cette croissance devrait être soutenue par les perspectives liées à la construction par le secteur privé d'un complexe portuaire comprenant un terminal à conteneur et d'une zone franche industrielle et commerciale. La politique budgétaire à moyen terme vise à améliorer l'allocation des ressources en faveur du financement des programmes de réduction de la pauvreté en poursuivant l'élargissement de la base taxable et la compression des dépenses courantes. Les autorités envisagent également une réduction du déficit budgétaire de 2,2% en 2005 à 2,1% à l'horizon 2007 et l'apurement des arriérés intérieurs.

Les risques auxquels les autorités djiboutiennes font face dans la mise en œuvre du programme national de lutte contre la pauvreté sont inhérents à la faiblesse des institutions publiques, notamment celles en charge de la production des indicateurs statistiques nationales. La non disponibilité de statistiques fiables, liées à des contraintes de ressources humaines et matérielles, constitue un obstacle à un meilleur pilotage et suivi du programme de développement économique et social. Des efforts significatifs d'organisation, de coordination, de renforcement des capacités d'analyse et de prise de décisions doivent être entrepris en vue de favoriser l'exécution du programme.

II. LES PERSPECTIVES POUR L'HORIZON 2010-2015

L'enjeu majeur pour Djibouti est d'assurer la mutation d'une économie de rente axée sur les activités portuaires vers des systèmes productifs à plus forte valeur ajoutée et intensifs en main d'œuvre afin de résorber le chômage. Pour que de nouvelles sources de croissance puissent émerger et contribuer à l'élargissement de la base productive, des efforts sans précédent devraient être accomplis pour accroître la productivité des facteurs de production, réduire leurs coûts et créer les incitations nécessaires pour attirer plus d'investissements privés.

Parmi ces efforts figurent au premier plan les réformes visant à lever les obstacles structurels à l'investissement privé. Des efforts assez importants ont été déployés pour renforcer et moderniser la justice, développer les infrastructures avec la construction du complexe portuaire du Doraleh, la réhabilitation des infrastructures routières et le projet d'interconnexion électrique avec l'Éthiopie financé par la BAD.

Le défi est le renforcement du capital humain afin de permettre au pays d'accroître la productivité de la main d'œuvre et de se préparer à valoriser son potentiel dans divers autres domaines comme la pêche, l'élevage et les mines.

Le risque majeur qui pourrait compromettre la réalisation des programmes provient de la forte dépendance du pays vis-à-vis des aléas de l'aide extérieure et de la conjoncture économique internationale (envolée du cours du pétrole, réduction de la présence des bases militaires étrangères...). Aussi, la non éligibilité pour le moment de Djibouti aux différentes initiatives d'allègement de la dette (PPTE) fera du remboursement de la dette extérieure une entrave pour mener une politique budgétaire axée sur les secteurs sociaux et les populations vulnérables. Il sera par conséquent primordial de trouver une solution auprès de la communauté internationale et des partenaires financiers pour aider notre pays à renforcer son appareil statistique (notamment le système de comptabilité nationale) et plaider sa cause pour un allègement de sa dette extérieure.

CONCLUSION

A mi-parcours du Programme d'Actions décennal, le processus de revue initié et organisé par les Nations Unies est un exercice louable car il permet de renforcer et vulgariser le système de suivi et d'engager, le cas échéant, des actions correctives. Cette démarche prometteuse qui innove, du moins dans sa mise en application pratique, des résolutions des précédentes conférences sur les PMA.

Cependant, il y a lieu de souligner que la nécessité d'un appui aux PMA pour renforcer leur système de suivi et d'évaluation dans la réalisation de leurs programmes s'avère primordiale, et en particulier le renforcement des systèmes statistiques afin de disposer d'indicateurs fiables et régulièrement à jour.

Par ailleurs, la réalisation des engagements de Bruxelles (ou des Objectifs du Millénaire) par les PMA est lourdement tributaire de la volonté concrète et manifeste des pays développés à tenir leurs engagements en matière d'aide publique au développement. Au même titre que les PMA, il y a lieu également pour ces derniers de procéder régulièrement à une évaluation de leurs engagements. La dernière initiative de la France pour le financement du développement à travers une redevance sur les billets d'avion est de nature à enrichir les voies et moyens pour multiplier les sources de financement en faveur des pays pauvres.